



# **GUIDE DES PARENTS** **2017-2018**

## **École Élémentaire L'Héritage**

35, promenade Prince Charles  
St. Catharines, ON  
L2N 3Y8

Téléphone : (905) 937-4608  
Télécopieur : (905) 937-4610

<https://www.facebook.com/EELHeritage/>



[WWW. Site de notre école](#)

[WWW Garderie La boîte à soleil L'Héritage](#)



*tout est  
possible*

116, Cornelius Parkway  
North York (Ontario) M6L 2K5  
1-888-538-1702

## TABLE DES MATIÈRES

Conseil scolaire Viamonde en un clin d'œil	3
Mot de la direction	4
Code de sécurité	5
Déroulement de la journée	8
Heure d'arrivée des élèves à l'école	8
Procédure de fin de journée	9
Absences et départs avancés	9
Se présenter à la réception pendant les heures de classes	9
Les devoirs	10
Bulletin scolaire (formulaire de rendement)	11
Nourriture	11
Les anniversaires	11
Mise à jour des informations personnelles	12
Les accidents	12
Lorsqu'un élève est malade durant les heures de classe	12
Administration des médicaments par l'école	13
Les rendez-vous (personnel ou médical)	13
Conditions météorologiques	13
Transport scolaire	14
Sécurité dans l'autobus	14
Les jouets et appareils électroniques	15
Les communications	16
Garde légale	16
Société d'aide à l'enfance	16
Utilisation d'Internet et du courriel électronique	17
Tenue vestimentaire	17
Code de conduite, suspension et renvoi	18
Comment soutenir activement la vie scolaire de nos enfants	19
Calendriers scolaires	19
Conseil d'école	20
Langue, culture, identité	20
Nouveaux arrivants	21
Foire aux questions	21
Partenaires communautaires	22
Bâtir l'avenir d'un enfant	23
Langue, culture, identité	24

## Conseil scolaire Viamonde en un clin d'œil

---



116, Cornelius Parkway  
North York (Ontario) M6L 2K5  
1-888-538-1702

Le conseil scolaire Viamonde couvre un territoire de 68 180 km<sup>2</sup>. Il s'étend de Windsor à l'Ouest jusqu'à la frontière de Trenton à l'Est, en passant par la péninsule de Niagara au Sud et allant jusqu'aux frontières du parc Algonquin au Nord.

Actuellement, le conseil compte 49 écoles : 35 écoles élémentaires et 14 écoles secondaires. De plus, un programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein est offert dans toutes les écoles. Le Conseil scolaire Viamonde est fier d'offrir des programmes et services de qualité pour les élèves francophones de l'Ontario.

### **Directeur de l'éducation**

Monsieur Martin Bertrand

### **Surintendante de l'éducation**

Monsieur Sébastien Fontaine

### **Conseiller scolaire de la région du Centre-Sud**

Les dates et les endroits des réunions publiques du CS Viamonde sont disponibles sur le site internet du CS Viamonde au [www.csviamonde.ca](http://www.csviamonde.ca)

## **Mot de la direction**

---

Bonjour chers parents, tuteurs, tutrices, élèves et membres de la communauté,

C'est avec grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue au nom de tous les membres du personnel de l'école élémentaire L'Héritage. Ensemble, nous croyons à l'épanouissement de tous les élèves et à leur bien-être.

En tant qu'école publique de langue française avec une population de 140 élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année, nous favorisons une vie culturelle **active et enrichissante** en français pour **tous** les élèves et leur famille tout en respectant la diversité culturelle !

Nous croyons que l'engagement des parents dans l'école est essentiel à la réussite scolaire de chaque élève. Nous vous invitons à venir partager vos idées et vos opinions avec les membres du personnel de l'école. À L'école élémentaire L'Héritage, nous voulons que tous les élèves et leurs parents soient heureux, respectés et aimés.

Bienvenue dans notre belle école!

**Nous vous demandons de garder ce document à votre portée afin de pouvoir le consulter au courant de l'année scolaire.**

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire à l'école élémentaire L'Héritage



Rémi Thomassin  
Directeur



## Code de sécurité

### Mise en contexte

#### **Province :**

**Le Conseil scolaire Viamonde** applique les attentes du ministère de l'Éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le CS Viamonde assure la mise en œuvre des mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

#### **Conseil :**

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le CS Viamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

#### **École :**

L'école élémentaire L'Héritage reflète les valeurs et les principes directeurs du CS Viamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

### **Partenaires communautaires :**

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

### **Droits et responsabilités**

#### **Droits :**

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

#### **Responsabilités:**

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- Contribuer à la réussite de chaque élève ;
- Promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- Faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- Acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- Être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- Soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- Faire preuve d'engagement ;
- Maintenir une communication ouverte ;
- Observer les règles de propreté et d'hygiène.

#### **L'élève doit :**

- Se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- Développer son autonomie ;
- S'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

### **Les parents doivent :**

- Appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique ;
- Appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- Informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

### **Les membres du personnel doivent :**

- Offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répondent aux normes provinciales et qui engagent l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;
- Se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- Outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

### **La direction d'école doit :**

- S'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- Se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- Appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

L'école L'Héritage est un lieu où l'on préconise la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat d'apprentissage et d'enseignement sûr.

L'école L'Héritage, CS Viamonde, est une école dédiée aux élèves et offre une formation :

- Influencée par des valeurs éducatives orientées vers l'éthique, l'engagement et l'effort, la générosité et le partage ainsi que le respect de la diversité culturelle ;
- Où le processus d'apprentissage et les compétences visées sont d'une excellente qualité et susceptible de rendre les élèves aptes à actualiser leur projet de vie dans une société moderne ;
- Où le personnel est outillé afin de participer activement à la création des conditions optimales à notre réussite collective.

## Déroulement de la journée

Heures	Événements de la journée
9h00	Arrivée des élèves à l'école
9h10 à 9h15	Accueil des élèves dans les salles de classe
9h15 à 10h15	Enseignement aux élèves
10h15 à 11h15	Enseignement aux élèves
11h15 à 11h45	Récréation
11h45 à 12h45	Enseignement aux élèves
12h45 à 13h45	Dîner et récréation
13h45 à 14h45	Enseignement aux élèves
14h45 à 15h45	Enseignement aux élèves
15h45	Fin des classes et départ des élèves

## Heure d'arrivée des élèves à l'école

La supervision des élèves débute à un moment précis (9h00). **Avant ce temps, il n'y a pas de supervision pour vos enfants.** Donc, pour des questions de sécurité, il est de la responsabilité des parents de respecter les heures de supervision et ne pas reconduire leur enfant à l'école avant que les superviseurs soient prêts à recevoir les enfants (9h00).

Niveaux scolaires	Heures de débarquement
Maternelle à 8 <sup>e</sup> année	Après 9h00

## Procédure de fin de journée

Pour les parents qui désirent ou doivent venir chercher leur(s) enfant(s) à la fin de l'école (15h45), il est demandé aux parents de prévenir l'école au préalable (AVANT 14h00) et d'attendre la fin des classes avant de se diriger à la porte d'entrée principale de l'école pour récupérer leur(s) enfant(s).

Si vous venez chercher votre enfant à la fin de la journée, veuillez aviser l'école AVANT 14h afin de s'assurer que votre ou vos enfants ne se retrouvent pas dans l'autobus.

**Les classes se terminent à 15h45. Si vous venez chercher votre enfant, il est important d'être ponctuel car il n'y a pas de surveillance après 15h45 sauf si vous désirez placer votre enfant au service de garde après l'école. Communiquer avec la garderie « La boîte à soleil L'Héritage ».**



## **Absences et départs avancés**

Il est très important de communiquer l'absence de votre enfant avant 9h00 ou le départ avancé de celui-ci au **secrétariat au 905-937-4608**.

**Notez que les heures de bureau sont de 8h30 à 16h30.**

Si vous désirez communiquer l'absence de votre enfant avant 8h30, vous avez la possibilité de **laisser un message** dans la boîte vocale générale au 905-937-4608 et donner les informations suivantes :

- ✓ Nom du parent/tuteur
- ✓ Nom de l'enfant
- ✓ Niveau
- ✓ Nom de l'enseignant(e) titulaire
- ✓ La raison de l'absence ou du retard



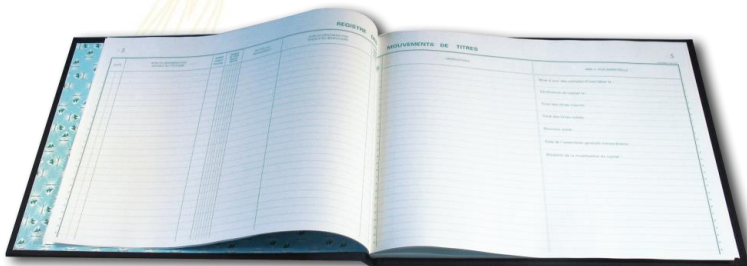
## **Se présenter à la réception pendant les heures de classe**

**L'école n'est pas un lieu public !**

**POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES,  
VEUILLEZ TOUJOURS AVISER LA RÉCEPTION DE VOTRE PRÉSENCE.**

**Veillez s'il vous plaît vous présenter à la réception pour vous identifier lorsque :**

- ✓ Vous entrez dans l'école pour venir chercher votre enfant pendant les heures de classe. Le secrétariat communiquera avec son enseignant(e) et votre enfant viendra vous rencontrer au bureau. **Un appel téléphonique devrait seulement être fait en cas d'urgence. Veuillez s'il vous plaît planifier votre horaire avec votre enfant.**
- ✓ Si vous venez à l'école pour laisser un message, apporter un dîner, etc., prière de vous rendre au secrétariat de l'école. Le secrétariat transmettra le message à votre enfant.
- ✓ **Toute personne qui entre dans l'école doit signer le registre des visiteurs.**



## Les devoirs

---

Un devoir est une activité d'apprentissage planifiée et conçue pour permettre aux élèves de consolider les connaissances et les compétences acquises en salle de classe, de mettre en pratique les stratégies d'apprentissage, de renforcer les concepts enseignés, de se préparer à un apprentissage futur et de développer des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail telles que l'utilisation du français oral, la fiabilité, le sens de l'organisation, l'autonomie, l'esprit de collaboration, le sens de l'initiative et l'autorégulation.

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que les devoirs sont un élément intégral de l'éducation et qu'ils constituent une activité permettant le développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail auprès des élèves.

Le Conseil considère que les devoirs à la maison :

- font partie de l'expérience d'apprentissage de l'élève;
- correspondent à une intention pédagogique définie qui découle du programme scolaire de l'élève et qui est lié aux attentes du curriculum;
- doivent comprendre divers types d'activités qui conviennent à l'âge, au niveau de développement, au style d'apprentissage et aux besoins individuels de l'élève;
- doivent être adaptés ou modifiés en fonction des besoins des élèves en difficulté d'apprentissage;
- se situent dans l'un des types suivants : à compléter, pratique, préparation, prolongement ou création;
- appuient l'évaluation au service de l'apprentissage et donc doivent être vérifiés ou corrigés par l'enseignante ou l'enseignant dans des délais raisonnables;
- permettent aux élèves d'assumer la responsabilité de leur apprentissage personnel, compte tenu de leur âge et de leurs capacités;
- favorisent l'implication des parents dans l'apprentissage de leur enfant;
- ne sont pas assignés comme punition, ni comme mesure disciplinaire;
- ne se limitent pas aux tâches papier et crayon;
- ne nécessitent aucune ressource, ni technologie particulières auxquelles l'élève n'aurait pas accès.

Le Conseil estime que les parents, tuteurs ou tutrices ainsi que le personnel enseignant sont responsables de la réussite scolaire de leurs enfants ou de leurs élèves et doivent participer activement au processus d'apprentissage, y compris aux devoirs. Le Conseil considère qu'il est essentiel que le personnel des écoles ainsi que les parents, tuteurs ou tutrices soient informés et qu'ils connaissent leur rôle et leurs responsabilités en ce qui a trait aux devoirs.

Devoirs politique no 3,35

## Bulletin scolaire (formulaire de rendement)

**En novembre** : Vous recevrez le bulletin anecdotique de votre enfant. À la suite de ce bulletin, il y aura une rencontre parents-enseignants. La date et l'heure de la rencontre vous seront communiquées quelques semaines avant.

**En février** : Vous recevrez le bulletin scolaire (formulaire de rendement) de votre enfant. Il vous sera envoyé à la maison par l'entremise de l'enfant. Il y aura une rencontre entre parents et enseignante ou enseignant si l'un des deux le juge nécessaire.

**À la fin de juin** : Vous recevrez le bulletin scolaire (formulaire de rendement) de votre enfant. Il vous sera envoyé à la maison par l'entremise de l'enfant.

Le personnel enseignant est toujours disponible pour rencontrer les parents et discuter de l'apprentissage de leur enfant.

## Nourriture – Collations et dîners

L'école assure la surveillance des récréations et des dîners. Les élèves sont supervisés par des membres du personnel ou du personnel embauché à cet effet.

Dû à plusieurs allergies alimentaires, **il est INTERDIT d'envoyer des collations ou des dîners contenant des noix ou arachides.** Aucun échange de nourriture n'est permis à l'école. Nous encourageons fortement des goûters et des dîners santé. Il est très important de bien nourrir son corps et les études démontrent qu'un corps en santé apprend mieux.



## Les anniversaires

Si vous désirez célébrer l'anniversaire de votre enfant avec les amis de la classe, vous pouvez donner un **petit sac de surprises** pour chaque ami de la classe. **Dû à l'augmentation des allergies alimentaires (noix, gluten, fruits, etc.), la nourriture est acceptée seulement avec l'approbation de l'école.** Merci de respecter cette consigne. La sécurité de tous les élèves est importante pour nous.

## *Mise à jour des informations personnelles*

---

**Pour des questions de sécurité, il est très important de mettre à jour les informations de votre enfant et de votre famille en contactant le secrétariat au 905-937-4608** (p.ex., nouveaux numéros de téléphone au domicile et au travail, contact en cas d'urgence, nouvelle adresse ainsi que tout changement pertinent).

## *Les accidents*

---

En cas d'accident grave, les premiers soins seront administrés, les services d'urgence seront contactés et les parents seront avertis aussitôt. Si le parent n'est pas disponible, un membre du personnel contactera la personne que vous avez nommée en cas d'urgence. Si le parent ne peut pas être rejoint, la direction devra contacter la police ou composer le 911. Le parent sera contacté dès que possible et le conseil assumera le coût de transport (ambulance, taxi ou autres).

En cas d'accident mineur, les premiers soins seront administrés, l'élève sera surveillé et le parent sera contacté afin de prendre une décision réfléchie pour le bien-être de l'enfant.

Pour toutes blessures à la tête susceptibles d'occasionner une commotion cérébrale, les parents seront contactés afin de prendre une décision réfléchie pour le bien-être de l'enfant.

## *Lorsqu'un élève est malade durant les heures de classe*

---

Si un élève est malade durant les heures de classe, il/elle doit le rapporter à son enseignant(e). L'enseignant(e) ou un membre du personnel enverra l'élève directement au bureau. L'administration évaluera le cas. Par la suite, s'il est nécessaire d'envoyer l'élève à la maison, un membre du personnel contactera les parents. Si ces derniers ne sont pas disponibles, il contactera la personne que le parent a nommée en cas d'urgence afin qu'elle puisse venir chercher l'élève.

L'élève ayant une fièvre élevée sera envoyé à la maison. **C'est pourquoi il est très important d'aviser le secrétariat** de tout changement en ce qui concerne l'information personnelle de votre enfant, et ce, toujours pour la sécurité de votre enfant.

## *Administration des médicaments par l'école*

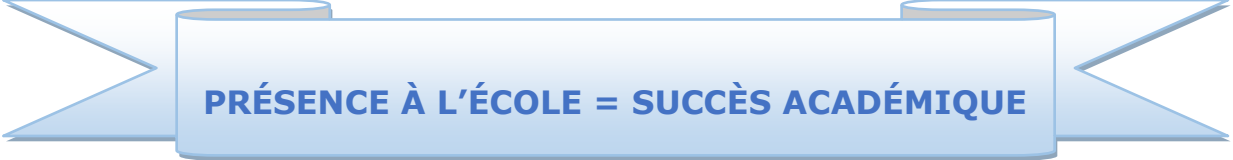
---

Au cas où votre enfant aurait besoin de médicaments sous l'ordonnance d'un médecin, des formulaires d'autorisation sont disponibles au secrétariat de l'école.

**Tout médicament non autorisé par le médecin est interdit dans l'école.**

## **Les rendez-vous (personnel ou médical)**

Dans la mesure du possible, veuillez organiser tous les rendez-vous (**personnel ou médical**) pour votre enfant hors des heures de classe afin de ne pas interrompre son apprentissage. Si cela est impossible, on demande aux parents d'envoyer une note à l'enseignant(e) titulaire en indiquant la date et l'heure du rendez-vous. Lorsque vous arriverez au bureau, nous signalerons à l'enseignant(e) titulaire que votre enfant doit quitter la classe pour son rendez-vous.



**PRÉSENCE À L'ÉCOLE = SUCCÈS ACADÉMIQUE**

## **Conditions météorologiques**

Froid – Quand la température atteint  $-20^{\circ}\text{C}$  (avec ou sans le refroidissement éolien), l'école veille à la sécurité des enfants en s'assurant qu'ils puissent rester à l'intérieur durant les récréations et le dîner.

Temps pluvieux – La récréation a lieu à l'extérieur quand le temps est incertain ou nuageux. C'est pourquoi nous demandons aux parents/tuteurs de s'assurer que leur enfant apporte des bottes, un imperméable ou pantalon de pluie afin qu'il puisse jouer et s'amuser dehors sur la surface asphaltée. En cas de pluie abondante, les récréations ont lieu à l'intérieur.

Les élèves sortent à l'extérieur de l'école pour **une durée de 70 minutes par jour** (1 récréation de 30 minutes et 40 minutes à l'heure du dîner), alors nous vous recommandons fortement d'habiller les enfants convenablement selon les prévisions météorologiques. **Tous les élèves doivent sortir à l'heure des récréations, sauf si l'élève a un billet du médecin présenté et approuvé par la direction.**

## **Transport scolaire**

---

**Seuls les élèves admissibles** seront transportés en autobus. Lorsque votre enfant ne prendra pas l'autobus scolaire, veuillez aviser l'école au 905-937-4608 et la compagnie de transport au 1-800-749-0002.

**En cas de fermeture d'école ou d'annulation du transport** pour des raisons climatiques ou des situations d'urgence et autres imprévus, un avis sera affiché sur le site internet du consortium d'autobus à l'adresse internet suivante : **[www.francobus.ca](http://www.francobus.ca)**. **Le site internet demeure la valeur la plus sûre** et la plus rapide de vous informer. Les avis de fermeture d'école et d'annulation de transport scolaire sont diffusés à la radio, Radio-Canada au 105,5 FM ou 1550AM ainsi qu'aux médias suivants : le site Facebook et Tweeter du Conseil scolaire Viamonde. Nous ferons aussi notre possible pour envoyer un courriel à toutes les familles de l'école afin de les aviser de la situation.

**La direction, conjointement avec la compagnie de transport, se réserve le droit de retirer le privilège du transport scolaire si l'élève a un comportement inapproprié continu à l'intérieur de l'autobus.**



## **Sécurité dans l'autobus**

---

**La sécurité de tous les élèves qui prennent l'autobus est d'une importance primordiale et concerne toute la communauté scolaire.**

**Les règlements suivants doivent être suivis en tout temps :**

- **Aucune voiture ne doit stationner dans les voies d'autobus scolaire à 8h55 et à 15h30**
- **Aucune voiture ne doit circuler sur le terrain de l'école et les voies d'autobus à l'arrivée et au départ des autobus.**

- Tous les élèves doivent être en compagnie d'un adulte dans le stationnement de l'école, et ce, en tout temps.
- Les élèves doivent rester assis en tout temps dans l'autobus scolaire.
- Les élèves doivent parler à voix basse dans l'autobus scolaire afin de faciliter les communications.
- Les élèves ne peuvent pas manger ou boire dans l'autobus, et ce, pour des raisons de santé et de sécurité.
- Il est strictement défendu de lancer des objets dans l'autobus ni en dehors de l'autobus.
- Il est strictement défendu de mettre les mains, les pieds et la tête à l'extérieur des fenêtres d'autobus.
- Les élèves qui ont un Epi-pen doivent l'avoir sur eux (sac d'école) en tout temps.

**S'il arrive que votre enfant ne suive pas les règlements de sécurité, une suspension ou une sanction sera appliquée, et ce, sur approbation du Consortium du transport scolaire.**

### ***Les jouets et appareils électroniques***

---

**À la demande de l'enseignant(e)**, votre enfant pourra apporter un jouet ou un appareil électronique pour des raisons pédagogiques seulement et sera alors supervisé par un adulte. **Cependant l'école n'est pas responsable des bris, vols ou autres incidents qui peuvent se produire si votre enfant apporte ces articles à l'école.**

### ***Les communications***

---

Une bonne communication est essentielle pour le bon fonctionnement d'une école, et ce, pour le bien-être de l'enfant. Ceci dit, nous vous demandons premièrement de communiquer toutes informations pertinentes à l'enseignant(e) titulaire. Les enseignant(e)s sont prêt(e)s à collaborer avec les parents afin de répondre aux besoins des enfants. Ne vous gênez pas pour solliciter une rencontre avec eux ou pour leur envoyer un courriel.

## ***Garde légale***

---

Veillez s'il vous plaît vous assurer que la direction ainsi que l'enseignant(e) titulaire de votre enfant soient au courant de toutes restrictions légales telles que la garde légale et les droits de visites. Veuillez fournir une copie des documents légaux à la direction de l'école.

## ***Société d'aide à l'enfance***

---

Notre obligation légale

Selon l'article 72 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, le personnel doit déclarer un cas d'abus à la Société de l'aide à l'enfance. **Ce n'est pas facile, mais c'est une obligation en tant que professionnelle et professionnel en enseignement.**

Pour l'élève de moins de 16 ans, tout employé ou la personne bénévole, qui est témoin d'attouchements, d'agressions, d'assauts ou d'abus sexuels, qui soupçonne ou qui reçoit une plainte à cet effet, doit immédiatement en informer la Société de l'aide à l'enfance.

La Société de l'aide à l'enfance fera une enquête.

Tout employé ou personne bénévole qui n'adhère pas à cette procédure est sujet à des mesures disciplinaires par le Conseil et par la Société de l'aide à l'enfance.

Votre appui dans ce domaine est grandement apprécié dans le but d'assurer un environnement sain et sécuritaire pour votre enfant et les élèves de l'école.

## ***Utilisation d'Internet et du courrier électronique en milieu scolaire***

---

Le conseil scolaire Viamonde et l'école élémentaire L'Héritage encouragent et appuient l'utilisation d'Internet et du courrier électronique comme outil d'apprentissage pour les élèves et comme outil de communication pour les parents.

L'usage d'Internet et du courrier électronique à l'école font l'objet d'une surveillance appropriée de l'enseignant(e), compte tenu des risques inhérents à cette activité. La sécurité des élèves usagers ainsi qu'un environnement adapté à leur âge sont importants pour nous.



## *Tenue vestimentaire*

---

Une tenue vestimentaire appropriée contribue à créer une atmosphère de respect de soi et des autres, à promouvoir la fierté et le sentiment d'appartenance, ainsi que l'individualité de chaque élève. À l'école élémentaire L'Héritage, il s'agit des vêtements qui sont propres et qui sont considérés appropriés pour une institution professionnelle et d'apprentissage.

Veuillez noter les précisions ci-dessous qui s'appliquent aux élèves ainsi qu'aux membres du personnel de l'école :

- Jeans ou pantalons troués et/ou déchirés sont inacceptables ;
- Les bretelles spaghetti sont inacceptables à moins que si la personne porte une autre blouse ou chandail par-dessus ;
- Chemise/blouse transparente - inacceptable à moins qu'il y ait un autre chandail ou un chandail à bretelles en dessous ;
- Longueur des shorts, jupes, robes – doit être déterminée selon un standard de décence ;
- Longueur des t-shirts, blouses – les t-shirts, chandails et blouses doivent couvrir le ventre et le bas du dos ;
- Décolleté – doit être déterminé selon un standard de décence ;
- Capuchon, casquette, bandeau ou bandana – ne sont pas acceptés dans les salles de classe ;
- Bustier (tube top) – défendu ;
- Messages vulgaires, racistes ou de nature violente sur les vêtements ou accessoires ne seront pas acceptés.

## *Code de conduite, suspension et renvoi*

---

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'école a l'obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves. C'est pour cette raison que le CS Viamonde a élaboré la Politique n° 3,32 qui précise les conséquences obligatoires dont les élèves sont passibles si leurs actes ne se conforment pas aux normes établies. Cette politique vise tous les participants(es) à la vie scolaire ; élèves, parents, tuteurs, tutrices, bénévoles, membres du personnel enseignant et autres, qu'ils se trouvent sur le terrain ou dans les locaux de l'école, à bord des autobus scolaires ou à une activité autorisée par l'école.

**L'école élémentaire L'Héritage préconise des moyens pacifiques pour résoudre les conflits et interdit toute forme d'agression. Le personnel de l'école a la responsabilité de maintenir un climat où l'on règle les conflits dans le respect et la civilité.** Malgré

tout, il arrive parfois qu'un élève devienne victime d'intimidation (bullying) ou bien qu'un élève initie de l'intimidation sur un autre enfant.

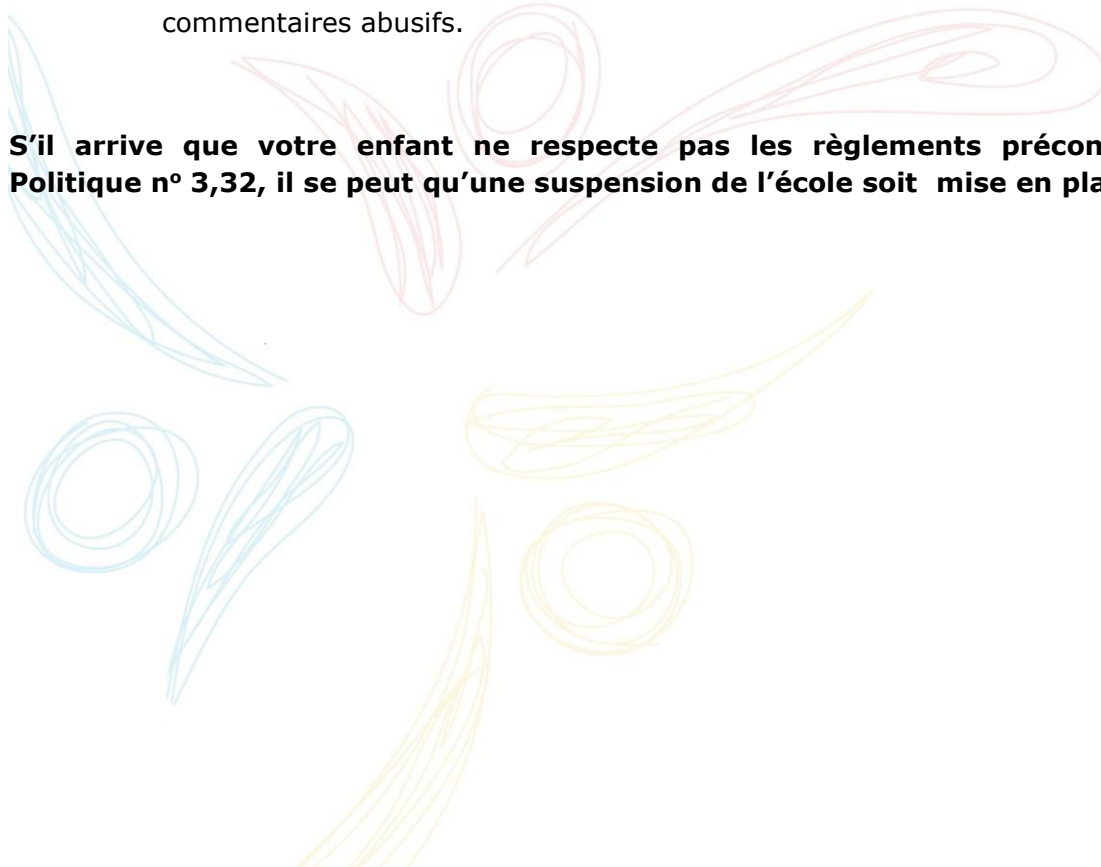
### **QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION?**

Si un jeune ou un groupe de jeunes insulte ou méprise un élève, le menace ou le frappe, détruit ou prend son matériel sans permission, ou encore, oblige un élève à poser des gestes qu'il ne veut pas faire, et ce, **de manière répétitive, c'est de l'intimidation.**

### **L'INTIMIDATION PEUT ÊTRE :**

1. **PHYSIQUE** : pousser, donner des coups de pieds, frapper, pincer, toute forme de violence physique ou de menaces ;
2. **VERBALE** : faire des commentaires sarcastiques, répandre des rumeurs, taquiner avec persistance, insulter ;
3. **ÉMOTIVE** : humilié, exclusion du groupe ou des activités ;
4. **RACISTE** : faire des remarques racistes, graffitis, gestes offensants ;
5. **SEXUELLE** : poser un contact physique inapproprié non désiré, faire des commentaires abusifs.

**S'il arrive que votre enfant ne respecte pas les règlements préconisés dans la Politique n° 3,32, il se peut qu'une suspension de l'école soit mise en place.**



## Comment soutenir activement la vie scolaire de ses enfants

### **Appuyez la vie scolaire de votre enfant et l'usage du français.**

Des études confirment ce fait prouvé par l'expérience : quand les parents soutiennent activement la vie scolaire de leurs enfants et leurs écoles, ceux-ci réussissent mieux leurs études et sont plus enclins à les poursuivre à un niveau supérieur.

Votre soutien aux études et à l'école peut prendre plus d'une forme :

- Vérifier que votre enfant fait ses devoirs et l'aider alors au besoin (mais, bien sûr, sans faire ses devoirs à sa place)
- Devenir membre de votre Conseil d'école
- Participer aux rencontres prévues avec le personnel enseignant, aux soirées de discussion ou aux activités de bénévolat, ce qui vous permettra de tisser des liens avec d'autres parents et la communauté de l'école

### **Votre engagement pour soutenir l'usage du français.**

En inscrivant votre enfant à une école Viamonde, vous vous engagez à :

- ce que le français soit une langue parlée à la maison;
- démontrer de l'intérêt pour l'école de langue française que fréquente votre enfant, notamment en soutenant cette école dans ses efforts pour que l'on y vive en français;
- accepter que la langue française est la langue d'enseignement et de travail au Conseil. Même si toutes les communications aux parents se font d'emblée en français, une mention en anglais peut être ajoutée lorsque la situation s'y prête. La mention en anglais informe le lectorat qu'il lui est possible de recevoir de l'information verbale en anglais s'il désire plus de précision sur la communication en question.

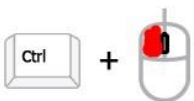
[En savoir plus sur l'importance du français à Viamonde.](#)



## **Calendriers scolaires**

[Télécharge un calendrier scolaire](#)

[Calendrier scolaire élémentaire cyclique 2017-2018](#)



[Calendrier de l'école élémentaire L'Héritage](#)

## Conseil d'école

---

### Conseil d'école

Chaque école Viamonde forme un conseil d'école, qui travaille étroitement avec le personnel de l'école, les parents, tuteurs ou tutrices des élèves, le Conseil scolaire Viamonde et la communauté francophone.

### Sa mission

Leur mission est de formuler à la direction d'école des recommandations visant à :

- améliorer le rendement des élèves
- augmenter la responsabilité du système d'éducation pour les parents, tuteurs ou tutrices d'élèves
- promouvoir l'école dans sa communauté

Cette mission amène le conseil d'école à étudier des sujets divers comme le code de conduite de l'école, les programmes éducatifs, les activités de financement, etc.

### Sa composition

Les membres de chaque conseil d'école proviennent des groupes suivants :

- Parents, tuteurs ou tutrices des élèves de l'école
- Représentants de la collectivité francophone dont l'école fait partie
- Élèves dans le cas des écoles secondaires
- Direction de l'école
- Membre du personnel de l'école

### Liens utiles

[Directives administratives no 3,24 sur les conseils d'école Viamonde](#)

[Association Parents Partenaires en Éducation](#)



## Nouveaux arrivants

---

### Nouveaux arrivants


Tout pour mieux comprendre le système d'éducation en Ontario et à Viamonde

### Équivalence des niveaux scolaires dans la francophonie

Le système scolaire franco-ontarien de Viamonde peut être différent de celui du Québec et des pays francophones sur plusieurs plans : nombre d'années de scolarité entre la première de l'élémentaire et la dernière du secondaire, matière au programme, nom donné à chaque année scolaire, etc.

Par exemple, la 12e secondaire à Viamonde, année scolaire qui regroupe des jeunes dont la majorité est âgée de 17 ans, correspond à la première année du Cégep au Québec et à la terminale du lycée français.

Pour vous aider à comprendre les équivalences entre les années scolaires de Viamonde et celles du Québec et des pays francophones européens, voyez le tableau ÉQUIVALENCE DES NIVEAUX SCOLAIRES, que vous trouverez à la page du lien ci-dessous. Notez que la plupart des pays francophones non européens, notamment en Afrique, ont des systèmes scolaires semblables à ceux de la France ou de la Belgique.

[Équivalence des niveaux scolaires](#) 

## Foire aux questions

---

Quelle est la différence entre une école d'immersion et une école Viamonde?

[Consulter l'avantage Viamonde!](#) 

Avez-vous des garderies francophones?

Oui. [Liste des garderies](#) 

[Étudier dans vos écoles coûte combien?](#)

Étudier à Viamonde est gratuit. Seuls des frais de participation peuvent être demandés pour soutenir certains événements parascolaires, sorties en groupes, etc.

[Vos enseignants sont-ils seulement québécois?](#)

Comme l'indique le nom Viamonde, nous sommes ouverts sur la planète. Notre personnel enseignant, tout comme nos élèves, proviennent donc des quatre coins du monde. En plus du français, 67 langues sont parlées dans l'ensemble de nos écoles.

[Je suis parent d'élève. Est-ce que je peux travailler à Viamonde?](#)

Bien sûr, le fonctionnement d'une école nécessite un personnel varié, lié à plusieurs domaines : enseignement, travail de bureau, entretien, surveillance du midi, professionnels non enseignants, etc. Si vous avez des qualifications dans l'un ou l'autre métier ou profession

nécessaires au fonctionnement d'une école ou de notre siège social, nous serons heureux d'étudier votre candidature.

De plus, nous encourageons tous les parents, tuteurs ou tutrices d'élèves faire du bénévolat dans nos écoles.

- [Liste des postes vacants](#)
- [Bénévolat à Viamonde](#) 

#### [Est-ce que vos écoles offrent le repas du midi?](#)

Viamonde offre des services de cafétéria dans la plupart de ses écoles secondaires mais ne propose pas de service alimentaire à l'école élémentaire. De plus, de nombreuses écoles proposent des programmes de petit-déjeuner et de déjeuner. Au besoin, informez-vous auprès de l'école que votre enfant fréquente.

#### [Est-ce qu'on apprend l'anglais dans vos écoles?](#)

Of course! Maîtriser l'anglais est une nécessité dans notre monde actuel. Par conséquent, on enseigne cette langue dans nos écoles avec la même rigueur que dans les écoles anglaises.

#### [Le transport scolaire est-il gratuit?](#)

Oui, Viamonde offre le service de transport scolaire à tout élève qui y est admissible. Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité au transport scolaire, cliquez [ici](#)

#### [Comment puis-je inscrire mon enfant dans une école Viamonde?](#)

##### [En 3 étapes très simples](#)



---

## ***Partenariats communautaires***

Viamonde travaille avec plusieurs groupes communautaires et organismes francophones à but non lucratif (OSBL). Nous voulons ainsi soutenir ces organisations, mieux ancrer nos écoles dans les communautés et faire rayonner la francophonie en Ontario. Pour cela, nous avons mis sur pied une équipe des liaisons communautaires, qui couvre tout notre territoire.

Nos partenariats avec les groupes communautaires et OSBL prennent plusieurs formes :

- Nos partenariats avec les groupes communautaires et OSBL prennent plusieurs formes :  
Activités de rapprochement entre les écoles de la communauté franco-ontarienne
- Démarches pour faire connaître ou intégrer la vie communautaire et les activités culturelles de ces organisations francophones dans nos écoles, ainsi que pour inviter nos élèves à y participer
- Accueil des organisations en nos lieux par la location d'espaces scolaires après les heures de classe?

### **ON EST CE QU'ON VIT**

Lorsqu'un enfant vit avec la critique, il apprend à condamner.

Lorsqu'un enfant vit avec l'hostilité, il apprend à se battre.

Lorsqu'un enfant vit avec la peur, il apprend à être craintif.

Lorsqu'un enfant vit avec la pitié, il apprend à se prendre en pitié.

Lorsqu'un enfant vit avec la moquerie, il apprend à être timide.

Lorsqu'un enfant vit avec la jalousie, il apprend à se sentir coupable.

Lorsqu'un enfant vit avec l'encouragement, il apprend à se sentir confiant.

Lorsqu'un enfant vit avec la tolérance, il apprend à être patient.

Lorsqu'un enfant vit avec l'approbation, il apprend à s'aimer.

Lorsqu'un enfant vit avec la reconnaissance, il apprend qu'il est bon d'avoir un but.

Lorsqu'un enfant vit avec le partage, il apprend à être généreux.

Lorsqu'un enfant vit avec l'honnêteté et l'équité, il apprend la vérité et la justice.

Lorsqu'un enfant vit avec la sécurité, il apprend la confiance en lui-même et ceux qui l'entourent.

Lorsqu'un enfant vit avec la bienveillance, il apprend que le monde est un bon endroit pour vivre.

Si vous vivez avec sérénité, votre enfant vivra en paix.



## Langue, culture, identité

**Les membres du personnel et les parents sont très fiers de leur école et s'impliquent dans le cheminement scolaire, culturel et identitaire de leur enfant. La langue de communication dans les écoles du Conseil scolaire Viamonde est le français.**



[://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques\\_du\\_conseil/Conseil/Politiques/1\\_13\\_Langue\\_de\\_communication\\_pol.pdf](://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Conseil/Politiques/1_13_Langue_de_communication_pol.pdf)

**Vive l'école élémentaire L'Héritage !**

### Langue - Culture - Identité



- Le vert et le blanc symbolisent l'été et l'hiver de l'Ontario.
- La fleur du trille blanc à la droite (*Trillium grandiflorum*) est la fleur emblème officiel de la province de l'Ontario.
- La fleur de lys à la gauche est le rappel de l'appartenance au peuple canadien français.